

CARTE D'IDENTITÉ d'un mineur

La demande de CNI est obligatoirement effectuée par le représentant légal accompagné du mineur , avec les documents originaux suivant :

Renouvellement d'un titre sécurisé (carte plastifiée)	Renouvellement suite à perte ou vol	1^{ère} demande
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ancienne carte d'identité <input type="checkbox"/> Informations sur les nom + prénoms + date et lieu de naissance des pères et mères <input type="checkbox"/> Lors du retrait du nouveau titre penser à apporter l'ancienne carte 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie) <input type="checkbox"/> Récépissé de l'achat du timbre fiscal dématérialisé de 25€ <input type="checkbox"/> <u>Cas N°1 :</u> Le mineur a un passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> - Le passeport du mineur - Informations sur les nom + prénoms + date et lieu de naissance des pères et mères <input type="checkbox"/> <u>Cas N°2 :</u> Le mineur n'a pas de passeport ou celui-ci est périmé depuis plus de 2 ans <ul style="list-style-type: none"> - La copie intégrale de l'acte de naissance de - de 3 mois (à demander à la mairie de naissance) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>Cas N°1 :</u> Le mineur a un passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> - Le passeport du mineur - Informations sur les nom + prénoms + date et lieu de naissance des pères et mères <input type="checkbox"/> <u>Cas N°2 :</u> Le mineur n'a pas de passeport ou celui-ci est périmé depuis plus de 2 ans <ul style="list-style-type: none"> - La copie intégrale de l'acte de naissance de - de 3 mois (à demander à la mairie de naissance)
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2 photos d'identité identiques récentes (-de 6mois), de face, tête nue, expression neutre (format 35 x 45 mm) <input type="checkbox"/> Pièce d'identité du parent demandeur <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins d'un an <input type="checkbox"/> Justificatif de nationalité française (en cas de naturalisation) <input type="checkbox"/> En cas de divorce : <ul style="list-style-type: none"> - Jugement de divorce (complet) - Attestation l'autre parent autorisant l'établissement de la carte - Pièce d'identité de l'autre parent 		

CARTE D'IDENTITÉ d'un majeur

La demande de CNI est obligatoirement effectuée par l'intéressé(e) , avec les documents originaux suivant :

Renouvellement d'un titre sécurisé (carte plastifiée)	Renouvellement suite à perte ou vol	1^{ère} demande
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ancienne carte d'identité <input type="checkbox"/> Informations sur les nom + prénoms + date et lieu de naissance des pères et mères <input type="checkbox"/> Pour faire apparaître le nom du conjoint sur le nouveau titre : <ul style="list-style-type: none"> - Copie intégrale de l'acte de mariage <input type="checkbox"/> Lors du retrait du nouveau titre penser à apporter l'ancienne carte. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie) <input type="checkbox"/> Récépissé de l'achat du timbre fiscal dématérialisé de 25€ <input type="checkbox"/> <u>Cas N°1 :</u> Avec un passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> - Le passeport - Informations sur les nom + prénoms + date et lieu de naissance des pères et mères <input type="checkbox"/> <u>Cas N°2 :</u> Sans passeport ou celui-ci est périmé depuis plus de 2 ans <ul style="list-style-type: none"> - La copie intégrale de l'acte de naissance de - de 3 mois (à demander à la mairie de naissance) - Autre document avec photo (Permis de conduire, Carte Vitale, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>Cas N°1 :</u> Avec un passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> - Le passeport - Informations sur les nom + prénoms + date et lieu de naissance des pères et mères <input type="checkbox"/> <u>Cas N°2 :</u> Sans passeport ou celui-ci est périmé depuis plus de 2 ans <ul style="list-style-type: none"> - La copie intégrale de l'acte de naissance de - de 3 mois (à demander à la mairie de naissance) - Autre document avec photo (Permis de conduire, Carte Vitale, ...)
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2 photos d'identité identiques récentes, de face, tête nue, expression neutre (format 35 mm x 45 mm) <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins d'un an <input type="checkbox"/> Justificatif de nationalité française (en cas de naturalisation) <input type="checkbox"/> En cas de divorce : Jugement de divorce complet pour l'usage du nom de l'ex-conjoint <input type="checkbox"/> Copie intégrale de l'acte de décès du conjoint pour la mention de veuvage 		